

Alain LEFEBVRE  
Maire d'Aix-Noulette

Marie-Paule MICHEL  
Adjointe aux Écoles

Aux

Parents des enfants fréquentant  
les services Périscolaires

**Objet :** Reprise de l'École Obligatoire à partir du lundi 22 juin 2020

Madame, Monsieur,

Le Ministère de l'Éducation a communiqué en ce début de semaine son intention de rouvrir toutes les écoles et toutes les classes à compter du lundi 22 juin 2020.

Cette décision a un impact sur le fonctionnement de nos services périscolaires.

Il nous paraît utile de vous préciser les points suivants :

- Les services de restauration scolaire avec notre prestataire API (plat chaud) sont réouverts (après inscription) dès le lundi midi.
- Les services de garderie périscolaire fonctionnent aux mêmes horaires mais dans l'amphithéâtre de l'écoles PRÉVERT pour les écoles primaires, au même lieu à l'école maternelle.
- Le transport scolaire ne sera pas assuré jusqu'à la fin de l'année.

Nous resterons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (contacter Mme BERNARD)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire  
Alain LEFEBVRE



l'Adjointe aux Écoles  
Marie-Paule MICHEL

